



DOSSIER : N° DP 068 226 22 R0074
Déposé le : 16 septembre 2022
Demandeur : Monsieur Régis HOFFER
Sur un terrain sis à : 31 rue Louis Joseph Blanc à
MUNSTER (68140)
Références cadastrales :
Section 17, Parcelle 58

Monsieur Régis HOFFER
31 rue Louis Joseph Blanc
68140 MUNSTER

OBJET : ARRETE DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de Munster,

VU la Déclaration Préalable présentée le 16 septembre 2022 par Monsieur Régis HOFFER,

VU l'objet de la demande :

- pour le ravalement de façades,
- sur un terrain 31 rue Louis Joseph Blanc à Munster,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 111-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 111-1 et suivants,

VU le règlement y afférent,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine

ARRETE

Article 1 : il n'est pas fait d'opposition à la déclaration préalable.

MUNSTER, le 11 octobre 2022

Monique MARTIN
Adjointe au Maire

